

COMMUNE DE VALDERIES

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALDERIES (Tarn), se sont réunis à vingt heures trente à la mairie dans la salle du conseil, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 16 février 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales.

Présents : MM. RECOULES Vincent, DIEUZE Michel, RICCA Pierre, FARENC Jean, COQUIN Charles, CAUSSE Emilie, GUERRA Christel, MASSOL, Sandrine, SUDRE Nathalie, BORDES Thomas, BABEAU Stéphanie, ABADI Richard, GUERY David.

Absents excusés : AUQUE Séverine, ALVERNHE Céline.

Secrétaire de séance : RICCA Pierre.

ORDRE DU JOUR

- Délibération demande de régularisation chemin Malaterre.
- Délibération demande subvention city stade.
- Avis sur le partenariat avec les mutuelles AXA et Mutami.
- Avis sur convention Village Ambassadeur du don d'organe.
- Retour des commissions.
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Après avoir voté, les membres du conseil ont désigné à l'unanimité RICCA, Pierre comme secrétaire de cette séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le P.V du précédent conseil municipal daté du 17 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION DEMANDE DE REGULARISATION CHEMIN MALATERRE

Monsieur le Maire explique que pour faciliter la vente d'une maison appartenant à Francis MALATERRE implantée sur la parcelle 834 au lieu-dit Ginestous sur la commune de Valdériès, ce propriétaire souhaite acheter à la municipalité l'intégralité du chemin communal jouxtant ladite habitation. Il assumera tous les coûts inhérents à cette démarche (frais de géomètre, d'enquête publique et notariés...). Bien qu'étant répertorié sur le cadastre, ce chemin n'existe pas réellement sur le terrain et ne dessert aucune parcelle. Les parcelles existantes sont toutes accessibles depuis les routes.

Monsieur le Maire demande l'accord des membres du conseil pour mettre en œuvre tous les actes nécessaires à cette vente et pour provoquer l'enquête publique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le Maire à mettre en œuvre tous les actes nécessaires à la vente de ce chemin et à provoquer l'enquête publique.

DELIBERATION DEMANDE SUBVENTION CITY STADE

Pour la création d'un city stade au terrain municipal, projet du Conseil Municipal Jeunes, monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel de cette opération. Coût total HT 101.243 € (avec un autofinancement de 20%) subventionnée par l'Etat (50%), le Conseil Départemental (20%) et la Région Occitanie (10%). A la suite de la présentation de ce plan de financement, il demande aux membres du conseil de l'autoriser à solliciter les subventions.

Après délibération et vote, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter les subventions.

AVIS SUR LE PARTENARIAT AVEC LES MUTUELLES AXA ET MUTAMI

Monsieur le Maire informe avoir été sollicité par l'assurance AXA et la mutuelle MUTAMI afin d'établir un partenariat avec ces organismes dans le domaine de l'assurance santé. Grâce à ces partenariats, les résidents de la commune qui le souhaitent se verraient offrir une offre promotionnelle sur les contrats inhérents à la santé avec une réduction pouvant aller de 20 à 10%. En contrepartie, la commune devra informer les habitants de ces offres et des réunions publiques organisées par ces assureurs. Le Maire souhaite connaître l'avis du conseil sur ces dites propositions.

Les membres du conseil ont décidé de donner leur avis ultérieurement, soit après avoir entendu un responsable d'AXA qui doit venir présenter son offre promotionnelle à la prochaine réunion des élus. Cette réunion se tiendra le mercredi 06 mars 2024 à 20h30 à la mairie.

AVIS SUR CONVENTION VILLAGE AMBASSADEUR DU DON D'ORGANES

Monsieur le Maire informe avoir été quémanté par le collectif « Greffes+ » représentant 8 associations concernées par le don d'organes pour signer une convention désignée « Village ambassadeur du don d'organes », convention largement soutenue par l'AMF. Par cet acte gratuit, la municipalité s'engage à faire la publicité pour le don d'organes en faisant installer à titre permanent à ses frais deux panneaux (100 € environ le panneau) aux entrées principales du village. Ils seront l'emblème d'une commune généreuse, solidaire et ouverte. Plus de 1.000 personnes décèdent chaque année par manque d'organes et 27.000 malades sont actuellement en attente d'une greffe.

Après présentation de ce projet, à l'unanimité des présents, les membres du conseil émettent un avis favorable à la signature de cette convention et à l'installation des deux panneaux sus-indiqués.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Isolation thermique du bâtiment école :

La société Thémélia vient d'adresser le devis pour réaliser la 1^{ère} phase du bilan énergétique. Il s'élève à la somme HT de 8.640 €. Le Maire est autorisé par tous les membres présents à faire engager les études de cette première phase.

Repas des Aînés :

Michel DIEUZE précise que 113 personnes sont actuellement inscrites soit 20 de plus qu'en 2023. Le RDV est donné le matin du 02/03/2024 à 10h15 pour la préparation de la salle.

Prochain bulletin municipal : Il sera réalisé courant mars 2024.

SIVU voirie : Michel DIEUZE a précisé que la programmation des travaux 2024 a été arrêtée lors de la dernière réunion du SIVU voirie. Ils seront réalisés sur le chemin de La Devèze, à Bégous et sur le chemin de la Planquette.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 h 30.

Le secrétaire de séance Pierre RICCA.

Le Maire Vincent RECOULES.